

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 10-2026

<u>Date de convocation</u> :	L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SEVRIER, sous la présidence de Madame MALAPLATE Christina, Adjointe au Maire, Vice-Présidente.
Le 12 juin 2026	
<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice : 11	ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MALAPLATE Christina, Mme GLABAY Guénaële, Mme MELCKMANS Marie-Laure, Mme SANCHEZ Cindy, M. DUCHÉ Christian, Mme FRIGOLI Catherine, Mme POINTET Martine, M. MELCHIOR Hugues
- présents : 8	
- votants : 8	
<u>OBJET</u> :	ABSENTS ou EXCUSÉS : M. LYONNAZ Bruno, Maire, Président, Mme DEPLAIX Doris, Mme TALIN Dominique
Approbation du Compte Financier Unique 2025	

Rapporteur : La Vice-Présidente

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget annexe du CCAS pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du CCAS ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments suivants :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	36 171.03 €
Recettes réalisées	43 782.58 €
Résultat de l'exercice	+ 7 611.55 €
Résultat antérieur reporté N-1	19 192.42 €
Résultat de clôture	26 803.97 €

Investissement	
Dépenses réalisées	1 079.95 €
Recettes réalisées	2 400.00 €
Résultat de l'exercice	1 320.05 €
Résultat antérieur reporté N-1	0 €
Résultat de clôture	1 320.05 €
Résultat total section de fonctionnement et d'investissement :	
28 124.02 €	

**Après en avoir délibéré
 à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du CCAS,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an ci-dessus.

La Vice-Présidente,



Christina MALAPLATE



Certifié exécutoire le :
 Télétransmis à la Préfecture le :
 Publié le :
 Mis en ligne le :